

AVIS D'ACQUISITION DE SERVICES EN ECONOMIE AUX TERMES DE LA LOI REGIONALE N° 36/2011

DATES DE PUBLICATION SUR LE SITE ET ECHEANCE

Publication : jeudi 21 février 2013

Echéance : lundi 4 mars 2013

AYANTS DROIT

Les personnes inscrites au registre régional pour la sauvegarde et la promotion du Francoprovençal et des parlers walser, institué par délibération du Gouvernement régional n° 1214 du 8 juin 2012, pour l'activité : *Réalisation d'activités d'animation linguistique et culturelle à caractère ethnographique.*

OBJET DE LA PRESTATION ET CARACTERISTIQUES

Activité d'animation linguistique et culturelle à caractère ethnographique : parcours d'initiation ludique au francoprovençal dans les écoles maternelles et primaires de la Région en vue de leur participation au 51^e Concours scolaire de patois Abbé Jean-Baptiste Cerlogne.

- Parcours de 6 interventions d'une heure chacune
- Calendrier à concorder directement avec les enseignants des écoles concernées
- Période durant laquelle le service est à effectuer : mars-avril-mai 2013

RETRIBUTION PREVUE

40,00 €/heure brut

CONDITIONS

- Cotisations sociales à la charge de la personne chargée du service
- Observation des normes en vigueur concernant la sécurité sur les lieux de travail
- Acceptation des conditions contractuelles négociées
- Présentation de la déclaration sur l'honneur, aux termes de l'art. 3 du DPR 445/2000 du code des contrats ainsi que des arts. 30 et 31 de la loi régionale n°19/2007

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE A EFFECTUER

- Lieu où le service est à effectuer : en classe dans les écoles concernées
- Horaire : horaire scolaire
- Thème du parcours d'initiation ludique au francoprovençal : la comptine « La souris » (voir annexe A)

MODALITES DE PRESENTATION DES DEMANDES

Les demandes peuvent être remises en mains propres au BREL (Bureau régional ethnologie et linguistique) – 16, rue Croix-de-Ville – Aoste

Ou bien être transmises par fax au numéro : 0165/44491

Ou bien encore par courriel (format PDF) à l'adresse : brel@regione.vda.it

RESPONSABLE DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER

Brigitte Miron

ANNEXES

Formulaire de demande – Critères d'attribution – Certification sur l'honneur – Annexe A